



## Service de l'accès et de la protection de l'information

1701, rue Parthenais, UO1510  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2004 209

Le 1<sup>e</sup> juin 2020

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant la liste des services gouvernementaux et autres activités prioritaires maintenus à la Sûreté du Québec.**

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 17 avril 2020, visant à obtenir :

*« La liste des services gouvernementaux et autres activités prioritaires qui ont été maintenus dans votre organisme (en date de réception de cette demande), conformément à l'Annexe 1 du décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 (ou conformément à tout décret équivalent subséquent renouvelant l'état d'urgence sanitaire) ».*

En réponse à votre demande, nous vous informons que malgré le contexte actuel de pandémie, l'ensemble des activités de la Sûreté du Québec effectuées par les policiers ainsi que le personnel civil est maintenu, et ce, en respect des directives gouvernementales en vigueur. En effet, même dans le contexte du télétravail, aucune activité n'a fait l'objet d'un délestage total.

La Sûreté du Québec assure le mandat de sécurité à travers la province du Québec. Nos interventions quotidiennes relatives au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime se poursuivent. Les policiers sur le terrain sont les intervenants de première ligne qui agissent concrètement auprès des citoyens. Alors que pratiquement tous les autres employés de la Sûreté, civils ou policiers, agissent en soutien à la mission première.

Pour de plus amples informations sur les différentes activités effectuées par la Sûreté du Québec dans le cadre de sa mission, nous vous invitons à consulter le rapport annuel de gestion 2018-2019, la section 1.2 « Services », qui est publié sur le site Internet de la Sûreté du Québec, dont vous trouverez le lien ci-dessous :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/organisation/publications/>

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Wafaa Imlahi Chaer  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels